

Gros plan sur

La Garderie des tout-petits

Pour les jeunes parents, la recherche d'un lieu d'accueil de qualité pour leur enfant n'est pas une partie de plaisir (manque de places, choix du type de milieu d'accueil, procédures d'inscription...). Très active sur les régions de Liège, Huy, Waremme, Hannut et Aywaille, la Garderie des tout-petits est le plus gros service de la Fédération Wallonie-Bruxelles : elle met à la disposition des familles une équipe de 229 accueillantes et 14 assistantes sociales.

Créée à l'initiative de Vie Féminine et soutenue par la MC Liège, la Garderie des tout-petits est une asbl agréée et subsidiée par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) qui encadre des accueillantes d'enfants conventionnées. Les parents trouveront chez celles-ci un milieu d'accueil "familial" (maximum 5 enfants présents en même temps, 10 pour les duos d'accueillantes⁽¹⁾), propice à l'épanouissement de leur enfant et au respect de son rythme. L'accueil se déroule dans un lieu aménagé de manière adéquate (le domicile de l'accueillante ou un lieu adapté), du lundi au vendredi généralement.

Comme à la maison ou presque
Madame Rodriguez (Léo comme l'appellent les enfants) est une de ces accueillantes. Il y a 8 ans, cette maman de deux adolescents décide de se lancer dans l'aventure de la garde d'enfants à domicile : "J'ai toujours été attirée par la petite enfance. Coiffeuse pendant plus de 30 ans, j'ai été écartée pour des problèmes d'allergies aux mains. Suite à une annonce du Forem, j'ai suivi une formation de 4 mois temps plein à l'école Pluri-elles et c'était parti !"

Avec l'aide de son mari, cette habitante de Micheroux a adapté sa maison et son jardin pour accueillir les enfants. Parcs, jeux d'éveil, livres d'enfants, barrière de sécurité, pare-feu devant la cheminée, ingénieuse porte coulissante pour séparer la cuisine de la salle à manger, toboggan et jeux d'extérieurs sont venus envahir le domicile. "La seule chose que nous avions convenue dès le départ avec nos deux garçons, c'est que leur chambre resterait leur chambre". Aujourd'hui, les fils ont

grandi et quitté le nid, laissant plus d'espace encore pour les siestes des petits...

Avec 8 enfants inscrits dont deux à temps plein, Madame Rodriguez peut garder jusqu'à 5 enfants maximum par jour mais, actuellement, elle a une dérogation pour en accueillir un 6^{ème} certains jours car un petit frère est venu rejoindre le groupe dont la moyenne d'âge varie entre 8 mois et 2 ans et demi. "Ils arrivent, mangent, dorment et repartent à des heures différentes donc toute activité que je prévois ne se passe jamais comme je l'ai prévue. Je suis toujours en recherche de trouver la bonne chose pour chaque enfant. Ici, c'est un peu comme une grande fratrie mais je suis tout à fait consciente que ce ne sont pas mes enfants".

Cette structure familiale est très précieuse des parents, comme en témoigne la maman d'Eloïse (2 ans et demi) : "Léo est exceptionnelle ! Je recherchais une structure familiale et, depuis le début, elle essaie que le milieu d'accueil soit comme une famille. J'apprécie sa philosophie d'éducation : ses principes sont très proches des miens et elle est toujours prête à amener son expérience quand je suis désarçonnée par rapport à une nouvelle situation. Et puis, elle les occupe et elle leur apprend beaucoup de choses : ils ont déjà fait de la cuisine, ils ont eu la visite d'une conteuse, d'une psychomotricienne..."

Même son de cloche du côté du papa de Milo (2 ans) : "Au départ, quand nous avons fait le choix de la gardienne, c'était la proximité qui nous intéressait. Mais très vite, nous avons été séduits par Léo : elle est passionnée par ce qu'elle fait et elle adore les enfants, son mari aussi d'ailleurs. Il suffit de voir l'organisation du jardin et de la maison : tout est fait pour que les enfants s'y sentent bien ! La meilleure preuve de notre satisfaction, c'est que Milo est le 3^{ème} enfant que nous lui confions..."

Accueil de qualité

Directrice de la Garderie des tout-petits depuis 28 ans, Anny Brauers explique : "Notre objectif est d'assurer un accueil de qualité des enfants en fonction du code qualité de l'ONE et de notre projet éducatif dont les points essentiels concernant le respect du rythme de l'enfant, sa liberté motrice, la familiarisation, la communication au quotidien avec les parents, la gestion des séparations et des retrouvailles, les repères éducatifs pour l'accueil au quotidien et un matériel de qualité et sécurisé. Pour ce dernier point, cela signifie que nous équipons toutes nos accueillantes pour qu'elles puissent démarrer dans de bonnes conditions".

Importance de l'encadrement

Pour organiser un accueil optimal des enfants de 0 à 3 ans, chaque accueillante est encadrée par une assistante sociale. Celle-ci assure l'information et l'orientation des parents lors de leur demande d'accueil, prend en charge les aspects administratifs, intervient en cas de conflit éventuel comme l'explique Madame Bastin, assistante sociale à la Garderie des tout-pe-



© St. Beaudin

tits : "L'assistante sociale intervient aussi en cas de situation conflictuelle entre les parents et l'accueillante. Le plus souvent, ce sont des conflits liés au respect des horaires ou à la maladie donc ce sont des désaccords qui sont parfois inévitables mais rarement conséquents".

Le rôle de l'assistante sociale consiste également à organiser les formations et procéder à la sélection de l'accueillante. Anny Brauers précise les exigences demandées : "Toutes nos accueillantes doivent disposer du diplôme requis ou d'une formation de base de 100 heures minimum. Elles ont une séance d'information, un stage de deux jours chez une autre accueillante du service, une enquête de motivation et un questionnaire de pré-requis à remplir. Après deux ou trois rencontres au domicile de la candidate, nous organisons une rencontre avec la famille pour être convaincues de l'adhésion de tous".

Absence de statut social

"Le service a été mis en place par Vie Féminine en 1976" explique Anny Brauers. "Au départ, l'objectif était de permettre à des femmes d'accéder au monde du travail pendant que d'autres s'occupaient de leurs enfants. A l'époque, les accueillantes étaient considérées comme des bénévoles défrayées et il a fallu attendre 2003 pour qu'elles bénéficient d'un 'filet social' qui leur octroyait le minimum au niveau de la protection sociale".

Aujourd'hui encore, ces accueillantes n'ont toujours pas de statut social :

elles bénéficient du petit chômage, d'allocations de pension, du statut de titulaire dans leur mutuelle mais n'ont toujours pas de salaire fixe, de congés payés ou de chômage complet, par exemple. Elles ne sont ni salariées, ni indépendantes mais perçoivent une indemnité par jour et par enfant accueilli : 18,13 euros pour une journée complète et 10,88 euros pour une demi-journée.

Participation financière et subsides

De leur côté, les parents paient en fonction de leurs revenus (de 2,26 euros à 31,92 euros par jour et par enfant pour des revenus allant de 872 euros à plus de 5.600 euros). Une réduction de 30 % est accordée si 2 enfants sont accueillis en même temps ou pour les familles nombreuses. Les frais d'accueil sont déductibles fiscalement et, depuis 2008, les parents ont droit à une intervention "accueil" sous certaines conditions.

La Garderie des tout-petits est subsidiée par l'ONE qui intervient dans les prestations des accueillantes, dans une partie des salaires et des frais de déplacement des assistantes sociales et attribue un forfait pour les charges administratives. L'asbl bénéficie également d'un soutien financier annuel de la MC Liège et d'un forfait par jour et par enfant de la part d'une vingtaine de communes et CPAS.

(1) Sauf dérogation

La Garderie des tout-petits recrute

Pour assurer un accueil optimal des enfants de 0 à 3 ans sur les régions de Liège, Huy, Waremme, Hannut et Aywaille, la Garderie des tout-petits engage des accueillantes travaillant à leur domicile.

Conditions :

- > Etre âgée de 18 à 65 ans
- > Indemnité par jour et par enfant accueilli
- > Couverture sociale
- > Maintien du droit au chômage avec suspension des allocations de chômage
- > Agréation ONE après procédure de sélection
- > Activité cumulable avec le crédit-temps (interruption de carrière)
- > Aide du service dans l'installation
- > Encadrement individuel et formation organisée par le service

Plus d'infos : 04/349.84.83 ou www.gdtp.be

Contact :

- > **Liège** : rue d'Amercoeur 55 - 04/349.84.83 ou liege@gdtp.be
- > **Aywaille** : Dieupart 29 - 04/384.54.04 ou aywaille@gdtp.be
- > **Huy** : avenue Albert 1^{er} 6 - 085/23.44.28 ou huy@gdtp.be
- > **Waremme** : rue J. Wauters 21 - 019/33.04.66 ou waremme@gdtp.be
- > **Hannut** : chaussée de Wavre 22b - 019/51.21.68 ou hannut@gdtp.be

Situation des milieux d'accueil sur les arrondissements de Liège-Huy-Waremme

NOMBRE DE PLACES AU 31/12/2010*		SUBVENTIONNÉES PAR L'ONE	NON-SUBVENTIONNÉES PAR L'ONE
Liège		2.878	1.432
	en collectivité	2.173	922
	chez une accueillante	705	510
Huy		781	260
	en collectivité	196	161
	chez une accueillante	585	99
Waremme		497	258
	en collectivité	256	144
	chez une accueillante	241	114

A la même date, le taux de couverture (rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil**) était de 24,6 % à Liège, 33,1 % à Huy et 34,7 % à Waremme. Les exigences européennes sont, elles, fixées à 33 %.

* Source ONE, rapport annuel 2010.
** Nombre d'enfants résidents de 0 à 2,5 ans.

Info Mutualité

Vous avez terminé vos études en 2011 ?

Les jeunes qui ont terminé leurs études en 2011 et qui n'ont pas encore trouvé de travail verront bientôt s'achever leur stage d'insertion professionnelle (anciennement appelé stage d'attente) auprès du Forem. Si ce n'est déjà fait, ils devront s'inscrire comme titulaires auprès de leur mutualité.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la réglementation du chômage a changé et, suite à cette modification, le stage d'attente s'appelle désormais stage d'insertion professionnelle.

Les principales modifications qui sont entrées en vigueur début d'année sont les suivantes :

- > Avant de bénéficier des allocations d'insertion, les jeunes qui ont terminé leurs études doivent, quel que soit leur âge, accomplir un stage d'insertion professionnelle de 310 jours. Ce stage de 310 jours est applicable à partir du 1^{er} janvier 2012, également pour tous les stages d'attente en cours. Ceci signifie que les jeunes qui ont terminé leurs études en juin ou juillet 2011 et qui ont été inscrits comme demandeurs d'emploi avant le 10 août 2011 peuvent avoir droit aux allocations (et peuvent alors se présenter auprès d'un organisme de paiement pour introduire une demande d'allocations) au plus tôt à partir du 27 juillet 2012.
- > Le stage d'insertion professionnelle n'est pas prolongé ou raccourci par le travail d'étudiant.
- > Les allocations d'insertion sont octroyées pour une période de 36 mois maximum, prolongeable sous certaines conditions. Le calcul du crédit de 36 mois débute à partir du 1^{er} janvier 2012 (en d'autres termes, les périodes de chômage indemnisées en allocations d'attente avant le 1^{er} janvier 2012 ne sont pas comptées pour le calcul du crédit).



Dès leur inscription, les jeunes doivent entamer des démarches pour trouver un emploi. Cette recherche d'emploi sera contrôlée strictement par le Forem et ils n'auront droit aux allocations d'insertion qu'à partir du moment où ils auront eu 3 entretiens positifs consécutifs au Forem.

L'inscription à la mutualité

Durant ce stage d'insertion professionnelle (ou jusqu'à 25 ans s'il poursuit ses études), le jeune peut rester à charge de ses parents. Mais dès qu'il commence à percevoir des allocations de chômage ou à travailler, il doit s'inscrire en tant que titulaire auprès d'une mutualité pour continuer à être couvert par l'assurance maladie.

Pour s'inscrire à la MC, il peut :

- > soit se rendre dans un de nos points de contact (liste sur www.mc.be) et rencontrer un de nos conseillers mutualistes qui l'aidera à compléter les documents nécessaires.
- > soit s'inscrire directement sur notre site Internet (www.mc.be, rubrique "Devenir membre").
- > soit nous envoyer un mail à liege@mc.be et nous lui ferons parvenir les documents nécessaires.

Si le jeune s'inscrit comme indépendant, une réglementation spécifique est d'application. Il doit bien entendu s'inscrire auprès d'une mutualité mais également auprès d'une caisse d'assurances sociales. Quelle que soit sa situation, son inscription à la MC lui permettra d'avoir accès à tous les avantages et les services dont il a besoin !

Plus d'infos sur le stage d'insertion professionnelle et les allocations d'insertion sur www.onem.be ou auprès d'un organisme de paiement (CSC, CAPAC...)

Des règles dérogatoires sont prévues pour les jeunes travailleurs ayant charge de famille, les isolés et les cohabitants privilégiés (c'est-à-dire dont le conjoint dispose uniquement de revenus de remplacement).

Durant ce stage d'insertion professionnelle (ou jusqu'à 25 ans s'il poursuit ses études), le jeune peut rester à charge de ses parents.

Mouvement

Barbecue estival accessible à tous !

Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées vous invite à un grand barbecue.

Venez partager un moment gastronomique et convivial, où la bonne humeur, la gaieté et l'humour seront au rendez-vous ! Réservez vite, le nombre de places est limité !

6 ans). Un accompagnement adapté aux besoins des personnes en perte d'autonomie sera prodigué sur place par une équipe de volontaires dynamiques et formés.

PAF : 25 EUR (comprenant le transport en car adapté, le repas et les boissons) + la cotisation annuelle au mouvement (11 EUR pour les membres MC et 14 EUR pour les non-membres).

Cette activité est accessible à toute personne, handicapée, malade ou valide, tous âges confondus (min.

Quand ? Le samedi 7 juillet - embarquement dans le car à 9h30 (Seraing), 10h (Liège) ou 10h30 (Melen).
Où ? A Vielsam.

Plus d'infos, inscriptions et paiement (pour le 28 juin au plus tard) : 04/377.15.76 ou jmaussem@base.be.

POINTS DE CONTACT

Durant les mois de juillet et août, les heures d'ouverture de certains centres de services et secrétariats seront modifiées. Renseignez-vous sur ces nouveaux horaires auprès de votre conseiller mutualiste, sur notre site www.mc.be ou en composant le numéro gratuit 0800 10 9 8 7.

Votre courrier sera relevé et traité comme d'habitude. Vous trouverez la liste de l'ensemble des boîtes aux lettres vertes que vous pouvez utiliser pour déposer vos documents (pas d'affranchissement) sur notre site. N'oubliez pas de tenir compte des deux conseils qui suivent :

- > identifiez tous les documents au moyen des vignettes jaunes de la personne bénéficiaire des soins,
- > ne déposez jamais de certificat médical original d'arrêt de travail dans ces boîtes car il doit obligatoirement être envoyé au médecin conseil par voie postale (le cachet de la poste faisant foi).

CHANGEMENT D'ADRESSE

Le service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes - S.A.C.H.A. - a déménagé. Anciennement situé dans les locaux de la MC à Aywaille, le S.A.C.H.A. occupe dorénavant le n° 17 de la rue Nicolas Lambercy à 4920 Aywaille.



Ce service fait partie de l'ASBL Césahm (située à Seraing) qui inclut plusieurs services, notamment un centre de jour et une maison communautaire. Agréé par l'AWIPH et soutenu par la MC Liège, il s'adresse aux personnes en situation de handicap, souhaitant une aide dans les démarches de la vie quotidienne, dans leur milieu de vie. Dans ses nouveaux locaux, le S.A.C.H.A. propose, chaque mois, des activités collectives sous forme d'ateliers d'échange et d'information.

Contact : 04/361.32.47 ou cesahm.sacha@skynet.be - <http://cesahm.jimdo.com>

BANDAGISTERIE - MATÉRIEL D'AIDE & DE SOINS

Ceinture lombaire LordoLoc

Les magasins Solival vous offrent 20 % de réduction sur une ceinture de soutien de la colonne lombaire.

La ceinture LordoLoc est une orthèse de stabilisation légère pour le traitement de la colonne lombaire et de la charnière lombo-sacrée; elle active la musculature et soulage la colonne vertébrale. Le tissage élastique et aéré s'adapte parfaitement à l'anatomie; il est léger et un confort optimal est assuré.



//20% DE REMISE//

Les baleines dorsales souples peuvent être adaptées individuellement et apportent un soutien anatomique correct de la zone à traiter. Les sangles élastiques supplémentaires permettent une compression adaptée à chaque individu et un réglage individuel de la stabilisation.



Prix de vente habituel : 105 euros - remise de 20% accordée aux membres MC de la Province de Liège
Frais d'envoi : 6,50 euros.



Plus d'infos et achat auprès des magasins Solival :
> Route du Condroz 475 à 4031 Angleur - 04/367.15.15.
> Kirchstraße 39B à 4700 Eupen - 087/88.17.15.
www.solival.net

Offre valable jusqu'au 1^{er} août 2012

Mutualité chrétienne de Liège

Place du XX Août 38 - 4000 Liège
Editeur responsable : Rudolphe Bastin
Coordinatrice Presse et Médias : Stéphanie Bouton
Tél. : 04/230.16.57 - Service Communication-Marketing

courriel : enmarche.liege@mc.be

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7